

PREAMBULE

Le 1^{er} Congrès mondial de la Diaspora togolaise organisé à Bonn, en Allemagne, les 25, 26 juillet 2009 et :

CONSIDERANT l'événement sans précédent que constitue la tenue du 1^{er} Congrès mondial regroupant la communauté togolaise vivant durablement à l'extérieur des frontières nationales et consciente de sa responsabilité vis-à-vis des générations présentes et à venir ;

FAISANT LE CONSTAT de la mobilisation effective en cette occasion et de la détermination clairement affirmée de cette communauté, partie intégrante du peuple togolais, à prendre sa part de responsabilité dans les efforts et les sacrifices de la population togolaise dans sa longue lutte en vue de la conquête de ses droits fondamentaux et la satisfaction de ses aspirations essentielles dans le cadre d'un Etat de droit respectueux des valeurs de solidarité, de démocratie et des droits de l'Homme, indissociables de l'objectif stratégique de développement économique et social du pays ;

SE FONDANT sur les conclusions des analyses concernant les priorités pour lesquelles le Congrès de la Diaspora togolaise s'est attaché à élucider les problématiques et à énoncer les principales pistes d'actions concrètes destinées à remettre le Togo sur la voie de la réconciliation et du développement, priorités qui portent sur :

- la construction d'un Etat de droit fondé sur une démocratie apaisée favorisant le dialogue, l'écoute, la tolérance et le respect des différences ;
- la refondation d'un système éducatif adapté aux besoins et aux réalités socio-éducatives du pays et ouvert sur le monde ;
- La santé, l'économie et le développement culturel et social, fondés sur les valeurs de partage équitable des responsabilités et des ressources ;

CONSIDERANT la volonté exprimée, à maintes reprises par la Diaspora togolaise, à travers des actes concrets de solidarité qu'elle n'a cessé de poser individuellement et ou collectivement, en faveur du peuple togolais ;

SOUICIEUX de participer à l'ancrage d'une véritable démocratie axée sur la juste répartition des ressources nationales pour un accès égal à l'éducation, à la formation, à la santé et à l'emploi ;

CONSTATANT les blocages réels actuellement observés dans le cadre de la marche du pays vers un consensus préalable à la tenue d'un scrutin réellement juste et transparent à l'occasion des élections présidentielles prévues en 2010 ;

PRENANT NOTE des déclarations répétées du Chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé ainsi que celles des acteurs politiques et de la société civile exprimant leur volonté d'organiser des élections démocratiques et transparentes en 2010 ;

REITERE son engagement en faveur d'un Etat de droit , priorité qui doit se traduire sans délai, en matière de bonne gouvernance et de développement économique et social, dans des réalisations et des solutions concrètes, tangibles et visibles.

FORMULE à cet égard des solutions concrètes relatives aux trois axes qui ont fait l'objet d'échanges approfondis, libres et responsables au cours des ateliers et des plénières du congrès ; ces solutions figurent in extenso dans les annexes du rapport général du congrès et elles sont synthétisées ainsi :

Pour le TOGO

Les 49 solutions du 1^{er} Congrès

Mondial de la Diaspora

A) Dans le domaine d'un Etat de Droit

1. *Adopter la recommandation d'un retour à la constitution de 1992 amendée pour inclure une disposition sur le vote de la diaspora ;*
2. *Exprimer la solidarité du Congrès avec le peuple Nigérien en condamnant le référendum prévu pour modifier la constitution de ce pays ;*
3. *Faire un appel solennel au chef de l'Etat, qui est également le chef des armées, de la police afin qu'il garantisse effectivement qu'aucun membre de l'armée et des forces de l'ordre ne portera atteinte à l'intégrité physique de chaque Togolais ;*
4. *Innover pour inclure dans les organes de contrôle tels que la Cour Constitutionnelle, une disposition prévoyant la nomination de membres de droit par l'opposition de manière à garantir l'indépendance de ces organes, même si l'ensemble des pouvoirs venaient à être entre les mains d'un seul parti ;*
5. *Interpeller les partis d'opposition afin qu'ils s'organisent et s'unissent pour équilibrer les rapports de force ;*
6. *proposer aux forces politiques compte tenu de la gravité de la situation une période transitoire de 18 à 24 mois au cours de laquelle un gouvernement provisoire organisera, avec l'aide d'organisations internationales, des élections transparentes ;*
7. *Les prochaines échéances électorales étant au cœur des préoccupations du Congrès, le Conseil propose les voies et moyens permettant de contribuer à la transparence des prochaines consultations électorales. A cet effet, l'atelier propose que le Congrès endosse les préconisations de la plate-forme Togo-Objectif 2010 proposée en plénière par Synergie-Togo (Cf. www.synergietogo.org).*

B) Dans le domaine éducatif.

Le contenu est lui-même décliné en deux principales approches : une première approche qui part du constat selon lequel l'éducation Togolaise est inadaptée aux réalités Togolaises ; elle est en conséquence un facteur d'aliénation. Les solutions proposées portent donc sur une profonde refondation du système éducatif. Il faut donc :

8. **Réviser les programmes scolaires et les adapter au milieu et aux besoins locaux ;** *utiliser les langues nationales, locales, au moins en début de cursus scolaire. Les concepts et documents de base de l'enseignement et de la formation doivent être produits par des enseignants, intellectuels et experts Togolais ;*

9. **Convoquer les Etats Généraux de l'Education au Togo** : rassembler les acteurs : Etat, parents, enseignants, diaspora, partenaires internationaux et régionaux, sponsors et autorités traditionnelles.

Parallèlement à ce travail de fond et compte tenu de l'urgence de la situation, il faut lancer le processus de réformes destinées à améliorer graduellement l'existant. Ces réformes visent à :

10. **Accompagner l'enseignement privé** : obtenir de l'Etat Togolais qu'il intervienne pour assainir, moraliser et aider financièrement ce secteur ;
11. **Procéder par objectivation et par comparaison** : il existe en Afrique et dans le monde des systèmes éducatifs qui marchent ;
12. **Créer une base de données des compétences** de la diaspora dans le domaine de l'éducation et mettre en place des conditions de leur circulation et de leur transfert vers le Togo ;
13. **Accorder une place plus importance à l'Anglais dans l'enseignement** pour tenir compte de la mondialisation et du développement de l'Internet ; offrir des stages aux élèves avant le Bac ;
14. **Investir davantage dans l'école primaire (6-12 ans) : formation à la citoyenneté** et aux valeurs cardinales de la Nation Togolaise ;
15. **Parrainage « One to One »** : que chaque Togolais de la Diaspora se donne le devoir de parrainer un jeune Togolais pour l'accompagner dans sa scolarité ;

Sur ce point, Les propositions sur **les infrastructures et les équipements** sont de quatre ordres :

i. I° Budget de l'éducation

16. **Augmentation significative du budget de l'éducation** conformément pour manifester concrètement l'importance de ce secteur ;
17. **Améliorer les conditions de travail et de vie des enseignants** (salaires, retraites, manuels et autres outils pédagogiques) et aussi des élèves (bourses systématiques pour les enfants de parents très pauvres ;
18. *La diaspora a un rôle de plaidoyer dans ce domaine.*

i. II° Centres de documentation

19. **La mise en place de centres de documentation est une priorité** à laquelle peut contribuer la diaspora. Ces centres multi-supports et multimédias : supports papiers, audiovisuels, numériques et internet, etc.
20. Enfin, la diaspora propose la mise en place d'une **Commission nationale de l'éducation autonome** et pérenne.

C) PROPOSITIONS CONCERNANT LA SANTE

21. Contribution de la Diaspora à l'acquisition d'équipements de santé, en particulier des appareils
D'imagerie (scanner et IRM) au profit des hôpitaux du Togo.

Rôle de la diaspora

22. **Elaborer le répertoire des compétences des corps de la Santé**

23. **Organiser la collecte des équipements médicaux**

24. Organiser l'acheminement de ces équipements vers le Togo

25. Organiser la réception des équipements sur place au pays.

Autres propositions

26. Participation à la mise en place de programmes de prévention de maladies endémiques comme le paludisme....
27. Appui à l'acquisition de Kits pour les soins primaires
28. Revisiter les dispositions concernant la sécurité sociale et l'assurance maladie ;
29. Participation aux gestes citoyens d'hygiène et de santé publique : ne pas jeter les papiers usagers, les sacs plastiques etc., organiser la collecte de déchets
30. Demander au gouvernement de constituer un groupe de surveillance des médicaments qui arrivent n'importe comment sur le marché Togolais (pharmaco-vigilance)
31. Favoriser l'accès aux soins des populations.

D) PROPOSITIONS CONCERNANT L'ECONOMIE

32. Proposer l'adoption d'une **loi de défiscalisation adaptée** à la situation de la Diaspora destinée à faciliter le transfert des matériels à contenu technologique (matériels agricoles, etc.)

Autres propositions :

33. **Appui aux porteurs de projets financés par les microcrédits ;**
34. **Créer un système de transfert de fonds à taux très réduit ;**
35. **Créer une assurance destinée à couvrir les membres de la Diaspora** (cas de décès, etc.) ;
36. Créer une société de cargo maritime pour le transfert des effets personnels des membres de la Diaspora ;
37. Acquisition de terrains à mettre à la disposition des membres de la diaspora ;
38. Aide aux jeunes à la création d'entreprises ;
39. Appui aux activités initiées dans le domaine du développement durable ;
40. Appeler l'attention des autorités Togolaises sur l'état des infrastructures routières, portuaires et ferroviaires.

41. Tarifs téléphoniques : demander la révision à la baisse des tarifs actuels

42. **Imaginer une contribution volontaire et forfaitaire de chaque membre de la diaspora soit 1 euro par jour pour le Togo soit 365 Euros/an ou au minimum 15 euros /an par personne.**

E) PROPOSITIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

43. Contribution à la promotion des cultures nationales : identification et soutien aux artistes de la diaspora et sur le terrain.

44. Trophée de la diaspora à inscrire dans le cadre des Travaux d'intérêt général (TIG)

Autres propositions :

45. Aide à la professionnalisation des artistes ;

46. Regroupement périodique des artistes : festivals, etc.

47. Participer à la mise en place de maisons de jeunes, de maison de la diaspora ;

48. Inciter les jeunes à apprendre à jouer aux instruments de musique ; prise en charge de formateurs ;

49. Offrir des coupes ou **trophées de la diaspora** : appui aux initiatives des anciens sportifs du Togo.